

DECRET N° 98-554 du 12 novembre 1998

portant nomination de Monsieur Julien
Joseph TIAMOU en qualité de procureur
de la République près le tribunal de Ouidah.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la Magistrature béninoise ;
- Vu** la loi n° 90-003 du 15 mai 1990 portant remise en vigueur de la loi n° 64-28 du 09 décembre 1964 portant organisation judiciaire ;
- Vu** la loi n° 90-013 du 1er juin 1990 portant remise en vigueur de la loi n° 65-3 du 20 avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Sur** proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

.../...

Après avis du conseil supérieur de la magistrature ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 28 octobre 1998 ;

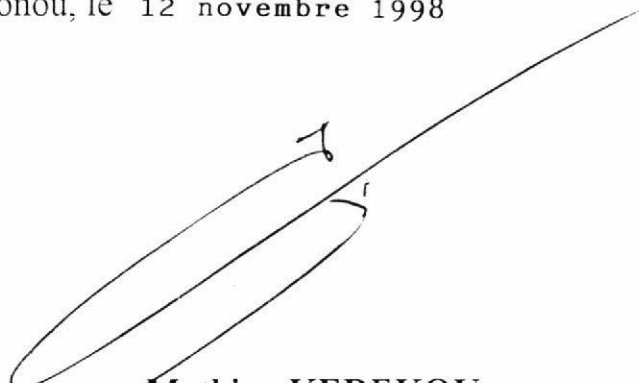
D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Julien Joseph TIAMOU est nommé procureur de la République près le Tribunal de première instance de Ouidah.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 1998

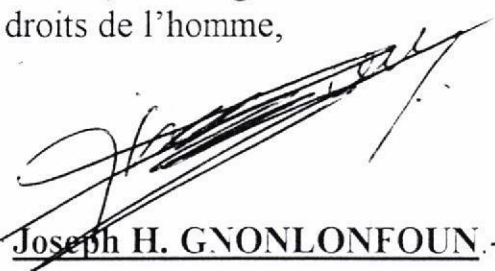
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances,


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, ministre de la
Justice, de la législation et des
droits de l'homme,


Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 1 JO 1.